

JOURNAL OFFICIEL**DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****NUMERO SPECIAL****Philippe MACHENAUD-JACQUIER**
Mail : philippe.machenaud@mail.pfMatahiti 156
N° 24 - Numera Taae**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 22
no Tiunu 2007

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

SOMMAIRE**PARTIE OFFICIELLE****ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****Pages**

Arrêté n° 47-2007 APF/SG du 20 juin 2007 constatant la fin des fonctions de M. Bruno Sandras en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française	478
Arrêté n° 48-2007 APF/SG du 20 juin 2007 proclamant Mme Irène Shan Ho Foc épouse Leroux en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française	478



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETE n° 47-2007 APF/SG du 20 juin 2007 constatant la fin des fonctions de M. Bruno Sandras en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 20 DRCL/MAC du 10 janvier 2005 portant liste définitive des candidatures à l'élection des représentants des îles du Vent à l'assemblée de la Polynésie française du 13 février 2005 ;

Vu l'arrêté n° 29-2005 APF/SG du 23 février 2005 proclamant M. Bruno Sandras représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 31-2007 APF/SG du 13 avril 2007 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre de démission de M. Bruno Sandras enregistrée au secrétariat général sous le n° 6871 en date du 19 juin 2007,

Arrête :

Article 1er.— Est constatée la fin des fonctions de M. Bruno Sandras en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française, à compter du 20 juin 2007 à 13 heures, compte tenu de sa démission.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, au Président de la Polynésie française, au haut-commissaire de la République en Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 juin 2007.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 48-2007 APF/SG du 20 juin 2007 proclamant Mme Irène Shan Ho Foc épouse Leroux en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 20 DRCL/MAC du 10 janvier 2005 portant liste définitive des candidatures à l'élection des représentants des îles du Vent à l'assemblée de la Polynésie française du 13 février 2005 ;

Vu l'arrêté n° 31-2007 APF/SG du 13 avril 2007 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 47-2007 APF/SG du 20 juin 2007 constatant la fin des fonctions de M. Bruno Sandras en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Est proclamée élue représentant à l'assemblée de la Polynésie française, Mme Irène Shan Ho Foc épouse Leroux, à compter du 20 juin 2007 à 13 heures.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, au Président de la Polynésie française, au haut-commissaire de la République en Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 juin 2007.
Edouard FRITCH.